

Adresse : Ancien office de Tourisme de SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Le bourg 15220 SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Téléphone : 09 87 73 37 38 Portable : 06 61 84 05 83 Mail : cereetrance.famillesrurales@gmail.com

Le règlement intérieur permet d'accueillir votre jeune dans de meilleures conditions.

Un projet éducatif et pédagogique est mis à la disposition du public pour plus d'informations sur le Club Ados.

1. Ouverture du secteur jeunes

Le club ados est ouvert 5 jours sur les petites vacances scolaires et 25 jours en été.

✓ Calendrier d'ouverture :

Hiver : du lundi 19 au vendredi 25 février

Printemps : du lundi 15 au vendredi 19 avril

Été : du lundi 8 juillet au vendredi 2 août et du lundi 19 au vendredi 30 août

Automne : du lundi 21 au vendredi 25 octobre

Hiver : dates à confirmer

✓ Jours d'ouverture : du lundi au vendredi sauf les jours fériés.

2. Public

Le secteur Jeunes accueille les préadolescents et les adolescents à partir du collège (de 11 à 17 ans).

3. Dossier administratif

Pour être accueilli au Club Ados, le dossier d'inscription de chaque jeune doit être à jour. Il est constitué :

- d'une fiche de renseignements sur la famille (modèle DEFI)
- de la fiche sanitaire individuelle + copie des vaccins
- de l'adoption du règlement intérieur et de l'autorisation à la CDAP (consultation confidentielle des quotients familiaux)
- d'une autorisation de « droit à l'image » (photographier ou filmer votre enfant).
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive
- pour les activités spécifiques, il peut être demandé un certificat médical d'aptitude (ski, activité nautique...)
- d'un diplôme de baignade complété par un maître-nageur pour les activités nautiques.

Les pièces composant le dossier administratif sont à compléter et à signer par les familles. Les nouvelles familles prennent rendez-vous afin de remplir le dossier administratif avec l'animatrice référente.

Les pièces composant le dossier administratif sont récupérables par les familles à la maison de la jeunesse, dans les maisons de services de la Communauté des Communes ou sur le site internet de la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne (www.chataigneraie15.fr).

4. Inscription

L'inscription s'effectue par mail ou par téléphone lors de la publication des programmes, soit environ trois semaines avant le premier jour d'ouverture de la période concernée. Toutefois, le club ados est en accès libre sans inscription préalable.

Le nombre de places étant limité, il est obligatoire de s'inscrire pour les sorties, les séjours, les projets et les soirées.

Les jeunes qui s'investissent sur les projets et dans la vie du club ados seront prioritaires sur les sorties, les camps et les soirées lors des inscriptions.

5. Tarifs

Tranche des QF	Tarif ½ J	Tarif journée sans repas	Journée avec repas et journée sortie	½ Journée avec repas	Repas
QF < 426 €	3	4.9	8	5,1	
427 < 517	3,8	6,4	8,8	6,2	
518 < 659	4,7	7.9	10,7	7,4	
660 < 868	5,2	8.9	11,9	8,2	
869 < 1044	5,6	9.5	12,8	8,9	
1045 < 1396	6,5	10.8	14,4	10,1	
1397 < 1832	7,3	12.5	16,4	11,2	
1833 < 2201	8,3	14,1	18,3	12,5	
2202 et +	9,2	15,6	20,1	13,7	

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial selon la grille ci-dessus.

La directrice peut utiliser CDAP (consultation du dossier allocataire) et MSA, si la famille l'autorise.

Le tarif pour les jeunes hors département sera aligné sur le quotient familial le plus haut soit QF 9.

L'adhésion familiale 2024 à l'association Familles Rurales est de 22 €. L'adhésion du Club Ados est de 15 € par jeune à l'année et le montant est dégressif en fonction du nombre de frères et de sœurs inscrits au club ados.

Elle comprend la participation aux activités proposées du club ados tout au long de l'année.

6. Facturation

La facturation sera communiquée aux familles chaque fin de mois par mail ou par courrier postal sur demande de celles-ci. Vous vous engagez à régler dans les délais, les sommes dues à l'association pour la participation de vos jeunes aux sorties, aux animations avec intervenants, aux soirées et aux séjours organisés dans le cadre du secteur Jeunes.

Les différentes prestations sont dues pour tout adolescent inscrit, même absent (sur présentation d'un certificat médical, la journée ne sera pas facturée).

7. Règlement

Les factures sont à régler à l'ordre de l'association familles Rurales entre Cère et Rance (Maison de la Jeunesse 15220 St-Mamet-La Salvetat).

Règlements par :

- Chèques / espèces
- Chèques CESU
- Chèques ANCV
- Les chèques PASS CANTAL (les 5 chèques de 5€)

Les virements bancaires sont à privilégier :

IBAN FR76 1680 6048 2141 6813 0400 068

BIC : AGRIFRPP868

8. Semaine type

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 9h-12h	Accès libre Atelier proposé par l'animateur ou un intervenant				Sortie à la journée
Repas 12h-13h30	Repas préparé par le restaurant et pris au centre				
Après-midi 13h30-18h	Accès libre Atelier proposé par l'animateur ou un intervenant				

9. Programme d'animation

○ *Diffusion du flyer :*

- Par mail
- Distribution dans les écoles de Marcolès, Omps, Saint-Mamet, Vitrac et dans le collège de Saint-Mamet
- Disponible sur le site de la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, de la mairie de Saint-Mamet-la Salvetat, sur la page Facebook Familles Rurales Entre Cère et Rance
- Sur le groupe « Club Ados de Saint-Mamet 15 ».

○ *Affichage*

A la maison de la Jeunesse, au Club Ados, à la médiathèque, dans les commerces, au collège et dans les différentes écoles.

Programme sur le secteur Jeunes

Vacances scolaires

Les animations sont proposées et mises en place par l'équipe d'animation en concertation avec les adolescents. Ils peuvent profiter des différents espaces aménagés et du matériel pédagogique, culturel et sportif (PS4, Wii, jeux de société, baby-foot, table de ping-pong, livres ...) du club Ados en « accès libre ».

○ *Les animations :*

L'animateur propose pour ceux qui le désirent des animations sportives (hand, escrime, foot, danse, jeux sportifs, Escape Game ...), culturelles (musée, visite d'une ville...), créatives (peinture, bougies, savon...), bricolages (banquette, table...), citoyennes (ramassage de déchets, prévention et sensibilisation), culinaires ...

○ *Les sorties :*

Une à deux sorties sont organisées à la journée dans les domaines culturel et sportif, en lien avec la citoyenneté...

○ *Les mini-séjours et les camps :*

Durant certaines petites vacances, un mini-séjour de deux ou trois jours peut être organisé (Disneyland, Parc Astérix...). Au cours de l'été, un séjour sera planifié (voile, catamaran, à la mer, randonnée...) ainsi qu'une nuit à la belle étoile.

○ *Les soirées :*

Elles commencent à 19h et finissent à 22h. Elles portent sur différents thèmes ou temps d'échanges (soirée pizza, soirée nocturne piscine, soirée raclette, cinéma...). Les adolescents sont encadrés par l'animatrice référente. Si la soirée n'a pas lieu sur Saint-Mamet, le transport en mini-bus est organisé par l'animateur.

Périodes scolaires :

Des sorties, des soirées, des manifestations et des samedis « projets » peuvent être proposés. Les dates et les horaires sont communiqués par l'animatrice référente.

Le programme d'animation peut être modifié en fonction de la météo, du nombre d'adolescents ou de l'équipe d'animation.

10. Restauration

Le jeune aura la possibilité de déjeuner (repas préparé par le restaurant) à la maison de la jeunesse lors des journées du club ados. Il devra s'inscrire avant la semaine des vacances. Il n'y aura plus de panier repas au club ados. Le repas est payant (ref 5. Tarifs page 2).

Lors des journées sorties, le jeune doit avoir son pique-nique.

Pour les jours de sorties, le goûter est fourni par l'association Familles Rurales.

Fonctionnement du goûter au Club Ados :

- Le goûter est payant ;
- Les adolescents gèrent la caisse du goûter : le stock et l'approvisionnement ;
- Le tarif du goûter a été validé par les adolescents.

Toute allergie alimentaire et/ou régime spécifique doivent être mentionnés sur la fiche sanitaire. Il s'agit d'informer l'équipe d'animation et l'assistant sanitaire qui doivent alors mettre en place les dispositions particulières.

INFOS Pique-nique

Chers parents, il est important de respecter certaines règles concernant la préparation des pique-niques. Il est interdit de donner des laitages. Les aliments doivent être transportés dans un sac isotherme avec un pack de glace. Fournir de l'eau comme boisson. Merci d'avance.

11. Tenue et biens personnels

Les adolescents fréquentant le secteur Jeunes doivent porter une tenue confortable et adaptée au programme. Le secteur Jeunes décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. L'adolescent est responsable de ses affaires personnelles (portable, enceinte...).

Le portable est toléré au club Ados. Durant les activités, il sera déposé sur le bureau de l'animateur référent. Ce dernier veillera à ce que le téléphone portable soit utilisé à minima.

12. Responsabilités

L'équipe d'animation est responsable de l'adolescent dès que ce dernier franchit la porte du club Ados et s'est signalé auprès de l'animateur. Chaque adolescent est dans l'obligation de fournir une autorisation d'entrée et de sortie complétée par les parents lorsqu'il participe aux sorties, au club Ados et aux soirées.

Il est interdit à toute personne étrangère au service de fréquenter les locaux sans autorisation préalable de la directrice. A cet effet et en cohérence avec le plan Vigipirate en vigueur dans l'ensemble des accueils collectifs de mineurs, les portes vers l'extérieur sont obligatoirement closes.

13. Santé

Si votre adolescent doit prendre un traitement lors de sa présence, vous devez transmettre une ordonnance et le spécifier sur la fiche sanitaire sinon aucun traitement médical ne pourra être administré. Un PAI peut être mis en place.

Si l'équipe d'animation constate qu'un adolescent est souffrant, les parents seront avertis et devront le récupérer. S'il est légèrement blessé, l'assistant sanitaire apportera les soins, le notera dans un registre infirmier et en informera les parents.

Si le jeune a besoin de soins particuliers en urgence, la directrice, via la fiche sanitaire, prendra la décision d'appeler les secours.

Tout adolescent souffrant d'une maladie contagieuse ne pourra pas être accueilli et ce, jusqu'à son complet rétablissement.

14. Le comportement

Chaque adolescent doit respecter l'équipe d'animation et les autres.

Nous rappelons que le club Ados est avant tout un espace où chacun souhaite y passer un agréable moment. Il est donc demandé à tous de se comporter convenablement sous peine de sanction sévère.

Il ne sera aucunement toléré :

- D'apporter des médicaments sans ordonnance ;
- De fumer ;
- D'agresser physiquement et/ou verbalement un jeune ou un adulte ;
- De détériorer le matériel, le local, le minibus... ;
- De consommer drogues, alcool... ;
- D'apporter tout objet dangereux.

15. Equipe encadrante

Pour l'accueil des adolescents, la structure met à disposition le nombre nécessaire d'animateurs, en fonction des effectifs et des activités envisagées. Lors des sorties ou des manifestations, l'association peut demander aux parents adhérents d'accompagner bénévolement. Ils sont alors couverts par l'assurance responsabilités civile de l'association.

16. Transport collectif

En fonction des sorties et des effectifs, les adolescents pourront être véhiculés en mini bus ou par un transporteur. Un ramassage peut être organisé en fonction des déplacements.

17. Matériel et locaux

Le respect des locaux, des jeux et du matériel est attendu de la part de chacun. Il s'agit de permettre à tous de profiter pleinement du Club Ados. La responsabilité des parents pourrait être engagée en cas de détérioration. Toute dégradation volontaire des locaux et/ou du matériel utilisé sera facturée aux parents.

18. Assurance

L'assurance individuelle et responsabilité civile est obligatoire.

Le gestionnaire certifie avoir contracté une assurance en responsabilité civile. L'attestation d'assurance de l'association sera affichée dans les locaux et les coordonnées de l'assureur pourront être communiquées aux familles sur simple demande. Pour certaines activités, il vous est également conseillé de vérifier votre assurance « Assistance et Rapatriement ».

19. Motifs et modalités d'exclusion

Dès que l'adolescent est sous la responsabilité de l'équipe d'animation et de la directrice, il doit respecter les consignes. Tout comportement susceptible d'entraîner des nuisances au bon fonctionnement du secteur Jeunes pourra être sanctionné en concertation avec la famille. Suivant la gravité des actes, un avertissement pourra être donné et si le comportement problématique persiste une exclusion motivée sera la solution apportée.

Vous attestez avoir pris connaissance de ce règlement en signant celui-ci, dès lors il sera adopté par la famille.

AUTORISATION

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame
demeurant
et agissant en qualité de.....autorise mon fils ou ma fille.....
demeurant (si elle est différente) à

Pour la fréquentation du Club Ados : Cocher les réponses qui vous correspondent

- A se rendre et à quitter le Club ADOS quand il le souhaite ;
- Matin : à arriver àheures et à partir àheures ;
- Après-midi : à arriver àheures et à partir àheures ;
- Attendre qu'un parent ou une personne habilitée et nommée dans le dossier vienne le ou la chercher.

Informations complémentaires :

Pour les Sorties ou les séjours : Cocher les réponses qui vous correspondent

- Je l'autorise à rentrer seul à la fin d'une sortie ou d'un séjour dont l'arrivée est après 19h ;
- Je ne l'autorise pas à rentrer seul d'une sortie ou d'un séjour ;

-
- J'autorise mon enfant à être transporté en minibus ou en bus ;
 - Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.
 - A prendre toutes les mesures nécessaires en cas de problème (hospitalisation, autres)
 - J'autorise le directeur à consulter CDAP si nécessaire.

Informations complémentaires :

CE DOCUMENT DEVIENT LE CONTRAT MORAL QUI NOUS LIE. EN LE SIGNANT, TU T'ENGAGES A TE CONFORMER PERSONNELLEMENT A CELUI -CI DANS TES ACTES.

Date : Nom : Prénom :

Signature du jeune :

EN LE SIGNANT, LES PARENTS S'ENGAGENT A AUTORISER LE(S) ADOLESCENT(S) A PRATIQUER TOUTES LES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION DANS LE RESPECT DES REGLES ENONCEES AUPARAVANT.

Date :
Nom : Prénom :
Nom : Prénom :

Signatures des parents :